Financé par

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Aigoual Causses Cévennes
Terres Solidaires

Rapport de phase 2

Etude préalable à l'instauration d'une tarification incitative

v 10.09.21

ajBD

citéxia
Donnez du sens à vos tarifs

Cette étude a été réalisée par AJBD pour le compte de :

Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes

Responsable du dossier – Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes « Terres solidaires » :

Charlène POMPA – Technicienne service déchets
06.48.81.94.07

c.pompa@cac-ts.fr

Responsable du dossier – **AJBD** :

Anne-Laure LUQUET - Chef de mission et consultante
01.47.70.24.04
annelaure.luquet@ajbd.fr

Contenu

LEXIQUE **5**

CONTEXTE ET DEROULEMENT DE L'ETUDE **6**

I. Contexte de votre collectivité 6
II. Déroulement de l'étude 6
III. Bilan de la phase de diagnostic 7
IV. Scénarios d'optimisation et de mise en place de la tarification incitative proposés et valides par la CCCACTS 8

ETUDE DES LEVIERS D'OPTIMISATION **9**

I. Hypothèses dimensionnantes pour l'évolution du service 9
I.A. Evolution de la population de la CCCAC 9
I.B. Evolution du nombre d'usagers sur la CCCAC 10
I.C. Evolution des tonnages 10
I.D. Evolution de la collecte 16
II. Evolution de la pré-collecte 17
II.A. Les scénarios de pré-collecte pour les OMR 17
II.B. Hypothèses sur la dotation en bacs OMR 18
II.C. Coûts liés à la pré-collecte 18
III. Evolution de la collecte des OMR 20
III.A. Scénarios envisagés et spécificités 20
III.B. Les hypothèses retenues 21
III.C. Comparaison des scénarios en fonction des options stratégiques 22
III.D. Bilan pré-collecte + collecte OMR 23
IV. Evolution de l'organisation du service 25
IV.A. Logiciel de facturation et suivi des usagers 25
IV.B. Développement de la communication et de la prévention 25
IV.C. Les impacts de la TI sur les moyens humains 29
V. Evolution des coûts de traitement 33
V.A. Hypothèses 33
V.B. Traitement des OMR 33
V.C. Bilan des évolutions des coûts de transfert et traitement 35
VI. Evolution des recettes et soutiens 36
VI.A. Recettes et soutiens 36
VI.B. Aides financières de l'ADEME à la mise en place de la TI 36
VI.C. Aides financières de l'ADEME : subvention d'investissements 36
VII. Synthèse générale et conclusion des scénarios 37
VII.A. Agencements des leviers en scénarios 37
VII.B. Projection d'évolution des coûts 38

VII.C. Analyse multicritère des scénarios 39

Lexique

OMR
Ordures Ménagères Résiduelles

RSHV
Recyclables secs hors verre : bouteilles et flacons plastique, emballages métalliques, briques alimentaires, cartonnettes, papiers

Multimatériaux
Schéma de collecte des RHSV : emballages et papier dans un même contenant

DV
Déchets verts

OMA
Ordures ménagères et assimilés (OMR + verre + collecte sélective)

DMA
Déchets ménagers et assimilés (tous les déchets gérés par la collectivité)

PAP
Porte à porte

PDR
Point de Regroupement

PAV
Point d'Apport Volontaire

TI
Tarification Incitative (RI ou TEOMI)

Collecte en C0,5
Collecte une fois toutes les deux semaines

Collecte en C1
Collecte une fois par semaine

Collecte en CX
Collecte X fois par semaine

ETP
Equivalent Temps Plein

CDT
Centre de Tri

Contexte et déroulement de l'étude

I. CONTEXTE DE VOTRE COLLECTIVITE

La Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes regroupe 15 communes pour 5 378 habitants en 2020 sur un territoire qualifié d'hyper rural, avec deux communes de plus de 1000 habitants (Val-d'Aigoual et Lasalle). Le territoire est classé comme très touristique selon le référentiel de l'ADEME. La collectivité exerce la compétence collecte des déchets et a transféré la compétence transport et traitement au syndicat SYMTOMA.

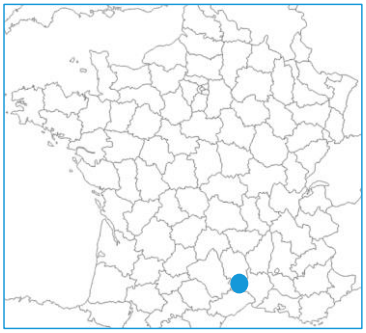

Lors de la réunion de lancement, les élus ont précisé les objectifs qui les pousseraient à mettre en place une TI sur leur territoire :

- Réduire les tonnages d'OMR collectés
- Améliorer les performances de tri
- Responsabiliser les usagers

II. DEROULEMENT DE L'ETUDE

La présente étude est menée conjointement par les services de la collectivité et par les cabinets AJBD (technico-économique), Citéxia (financement). Le rapport lié au financement est proposé séparément.

L'étude est décomposée selon les phases suivantes :

- **Phase 1 : Etat des lieux et diagnostic**
  - Visite du territoire et rencontre des services
  - Analyse du territoire et état des lieux technique, économique et financier du service actuel et des performances
  - **Analyse critique de la situation, identification des points forts et des points faibles**
  - **Identification de leviers d'optimisation**
- **Phase 2 : Etude des scénarios possibles**
  - Etude des impacts de chacun des scénarios (économiques, techniques, organisationnels, en termes de performances)
  - Comparaison des scénarios

- **Phase 3 : Approfondissement du scénario retenu par le comité de pilotage et proposition d'un plan d'action**
  - Établissement d'un calendrier d'instauration pour le passage à la TI
  - Approfondissement du scénario retenu
  - Définition des grilles tarifaires
  - Mesures d'accompagnement à la TI et actions de communication

III. BILAN DE LA PHASE DE DIAGNOSTIC

La phase précédente de la présente étude, le diagnostic du service, peut se résumer à l'aide de la matrice suivante qui met en regard les points forts et points de vigilance du territoire.

Atouts

- Des ratios élevés d'OMR avec des quantités de recyclables et de biodéchets encore importante dedans : une vraie marge de manœuvre pour **réduire la production d'OMR**
- De bonnes alternatives de **tri** pour les usagers (très bonne desserte par les déchèteries, forte densité de colonnes ou bacs de regroupement pour le verre et les recyclables)

Faiblesses

- Une sur-dotation actuelle en bacs OMR : **acceptation de l'usager** d'être un peu plus éloigné du service ? (même sans T, pour permettre d'optimiser le service)
- Une charge de travail supplémentaire à prévoir en cas de passage à la TI : **moyens humains** suffisants ?
- Des coûts actuellement élevés : besoin **d'optimiser le service** en plus de mettre en place l'incitation pour ne pas faire augmenter trop fortement les coûts

Opportunités

- Une partie des **coûts de traitement** qui peut être diminuée (en réduisant les tonnages produits grâce à la prévention et en détournant des OMR vers les recyclables)

Menaces

- Un **territoire très étendu** qui limite l'optimisation de la collecte et nécessite des coûts d'investissements importants (pour équiper les bennes par exemple)
- Une part des **résidences secondaires** très élevée à prendre en compte dans la mise en place de la TI
- Une **hausse de la TGAP** dans les prochaines années
- Nécessité d'un **portage politique fort dans le cas d'une mise en place d'une TI**

IV. SCENARIOS D'OPTIMISATION ET DE MISE EN PLACE DE LA TARIFICATION INCITATIVE PROPOSES ET VALIDES PAR LA CCCACTS

Trois scénarios sont étudiés. Le premier est un **scénario tendanciel** qui correspond à la projection en 2026 du service actuel et qui servira de base de comparaison pour les autres scénarios. Le **scénario optimisé**, sans tarification incitative, reprend les points d'amélioration du service actuel mis en évidence dans le diagnostic. Le dernier scénario vise la mise en place d'une **tarification incitative** (RI ou TEOMi) et permettrait d'aller plus loin que le scénario optimisé en faisant baisser encore plus les tonnages collectés.

Scénario tendanciel

- Même organisation que celle actuelle (même mode de financement, même organisation pour la pré-collecte, la collecte)
- Seules évolutions : modifications connues (évolution de la TGAP, des tarifs de traitement si connus…)

Scénario optimisé

- Optimisation de la collecte (rationalisation nb de PDR, optimisation nb de garages, optimisation types de collecte)
- Développement de la prévention et de la communication
- Pas de TI (TEOM conservée)

Scénario TI

- Collecte des OMR en colonne d'apport volontaire avec contrôle d'accès
- Développement de la prévention et de la communication
- Mise en place de la TI

Etude des leviers d'optimisation

Sont étudiés et présentés dans la suite de ce rapport :

- Les impacts sur les flux et performances,
- Les impacts sur le matériel de précollecte,
- Les impacts sur la collecte,
- Les impacts sir les moyens humains pour gérer la TI,
- Les impacts sur les coûts du service

Les impacts sur les montants payés par les usagers (grilles tarifaires) seront étudiés en dernière phase.

Afin de comparer les impacts de ces scénarios, un scénario tendanciel est construit. Ce scénario de référence **reflète l'évolution qu'auraient les tonnages, les moyens humains et matériels, les coûts, etc. si aucun changement autre que les évolutions naturelles du service n'était opéré sur celui-ci**.

I. HYPOTHESES DIMENSIONNANTES POUR L'EVOLUTION DU SERVICE

I.A. Evolution de la population de la CCCAC

En se basant sur les évolutions des dernières années, la population de la CCCAC a été projetée jusqu'en 2026 : ce sont ces valeurs qui serviront notamment à calculer les ratios de production de déchets (en kg/habitant/an), les besoins en matériel de pré-collecte (nombre de bacs).

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Population municipale	5 354	5 331	5 310	5 291	5 274	5 260
Population DGF	9 228	9 205	9 184	9 166	9 149	9 135

I.B. Evolution du nombre d'usagers sur la CCCAC

I.B.1. Usagers ménagers

L'évolution du nombre de ménages est utilisée pour les scénarios, avec la même répartition entre les types de logements (78 % de maisons et 20 % d'appartements). **L'année 2023 est utilisée comme année de référence pour la conteneurisation** (première année de déploiement). Les résidences secondaires sont aussi prises en compte dans les usagers du service, avec une distinction entre les usagers en résidence secondaire présents les week-ends et ceux présents majoritairement que pendant les vacances scolaires. Les usagers en résidence secondaire présents les week-ends seront pris en compte dans les dimensionnements des tournées de collecte.

Usagers ménagers 2023 (hors résidences secondaires)	Usagers résidences secondaires présents les week-ends	Usagers résidences secondaires présents pendant les vacances
2 856 usagers	1 348 usagers	2 503 usagers

I.B.2. Usagers non ménagers

L'hypothèse est prise d'une **évolution du nombre d'usagers non ménagers (commerces, services et administrations) proportionnelle à l'évolution de la population municipale.**

Usagers non ménagers 2023
128 usagers

I.C. Evolution des tonnages

La mise en place de la tarification incitative conduit à un changement du comportement de l'usager, qu'il s'agisse d'un ménage ou d'un professionnel. On observe un **transfert du flux OMR vers les flux de collecte sélective**. Le développement du geste de prévention permet également d'éviter une certaine quantité de déchets.

Les évolutions des tonnages proposées sont calculées à partir des retours d'expériences de collectivités en tarification incitative.

I.C.1. Les performances techniques de collectivités qui ont instauré une tarification incitative

Le passage en tarification incitative va fortement impacter la répartition des flux. Les Collectivités qui ont mis en œuvre la TI depuis quelques années ont vu de forts transferts de

tonnages (résultats issus de l'étude ADEME[1] Bilan des collectivités en tarification incitative au 1er janvier 2016) :

- Une baisse des ratios d'OMR (une **moyenne des collectivités touristiques en TI de 200 kg/hab**)
- Une **dynamisation des performances de tri avec des ratios de 90 kg/hab** pour la collecte des **emballages, papiers**
- En **général une stabilisation voire une légère augmentation des apports en déchèteries** : report vers les déchèteries de certains flux tels que les encombrants, les déchets verts mais on peut également observer une baisse des tonnages via le détournement de déchets par le compostage. L'évolution en déchèteries est moins prévisible et dépend fortement des modalités d'accès et de facturation.

I.C.2. Méthodologie de simulations des ratios selon les scénarios

Les simulations ont été réalisées selon la méthode suivante :

- Observation de l'évolution des ratios (kg/hab/an) de collecte des dernières années
- Identification d'une tendance pour chaque flux
- Application de cette tendance sur les années à venir, le cas échéant corrigée à dire d'expert pour tenir compte des dernières évolutions constatées
- En moyenne sur les dernières années, on observe une légère baisse du ratio d'OMR sur la CCCAC (-1,5 % par an en moyenne sur les 4 dernières années) ; une légère baisse du ratio d'OMR est conservée pour le scénario tendanciel

I.C.3. Evolution des ratios

D'après les tendances observées sur la CCCAC et les retours d'expérience de collectivités, les simulations réalisées se traduisent par l'évolution suivante en ce qui concerne les ratios par habitant :

Ratios en kg/hab	2020	Tendanciel - 2026	Optimisé - 2026	TEOMi - 2026	RI - 2026
OMR	304 kg/hab	288 kg/hab	270 kg/hab	250 kg/hab	220 kg/hab
RSHV	54 kg/hab	60 kg/hab	64 kg/hab	70 kg/hab	76 kg/hab
Cartons	16 kg/hab	16 kg/hab	16 kg/hab	18 kg/hab	18 kg/hab
Verre	66 kg/hab	72 kg/hab	76 kg/hab	77 kg/hab	82 kg/hab
Déchèteries hors gravats	233 kg/hab	246 kg/hab	246 kg/hab	250 kg/hab	254 kg/hab
DMA hors gravats	**672 kg/hab**	**682 kg/hab**	**672 kg/hab**	**665 kg/hab**	**650 kg/hab**

[1] Etude ADEME : BILAN DES COLLECTIVITÉS EN TARIFICATION INCITATIVE AU 1ER JANVIER 2016, publiée en janvier 2018

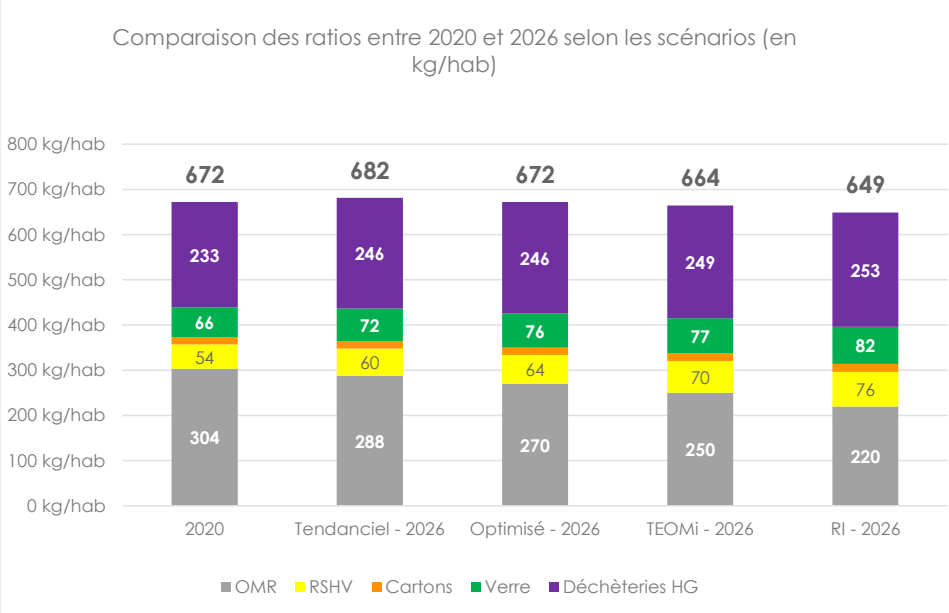

Evolution et comparaison des ratios de la CCCAC à horizon 2026 pour les scénarios tendanciel, optimisé et de tarification incitative

Cela représente les évolutions suivantes par rapport à la situation de 2020 :

	Tendanciel - 2026	Optimisé - 2026	TEOMi - 2026	RI - 2026
OMR	*-5%*	*-11%*	*-18%*	*-28%*
RSHV	*12%*	*19%*	*30%*	*41%*
Cartons	*0%*	*0%*	*13%*	*13%*
Verre	*9%*	*15%*	*17%*	*24%*
Déchèteries hors gravats	*5%*	*6%*	*7%*	*9%*
DMA hors gravats	***1%***	***0%***	***-1%***	***-3%***

Du fait du caractère touristique marqué de la collectivité et des ratios d'OMR de la CCCAC élevés actuellement par rapport aux référentiels, il a été choisi d'appliquer des ratios moins performants que les référentiels des collectivités en TI pour les projections.

La comparaison des évolutions entre le scénario tendanciel et les scénarios en TI montre également **l'effet prévention** plus fort dans le cadre de la RI que de la TEOMi (changement global de comportement de consommation qui induit une baisse de la quantité de DMA produite par habitant).

I.C.4. Evolution des tonnages

Les tonnages évoluent de la sorte au fil des années :

- **Pour les DMA (hors gravats) :**

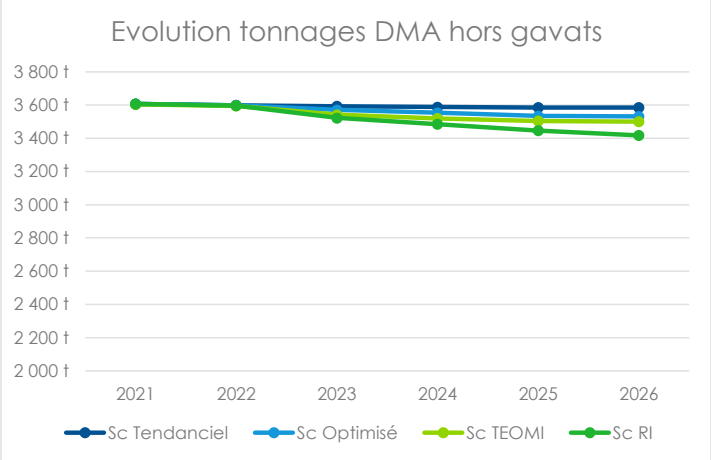

- **Pour les OMR :**

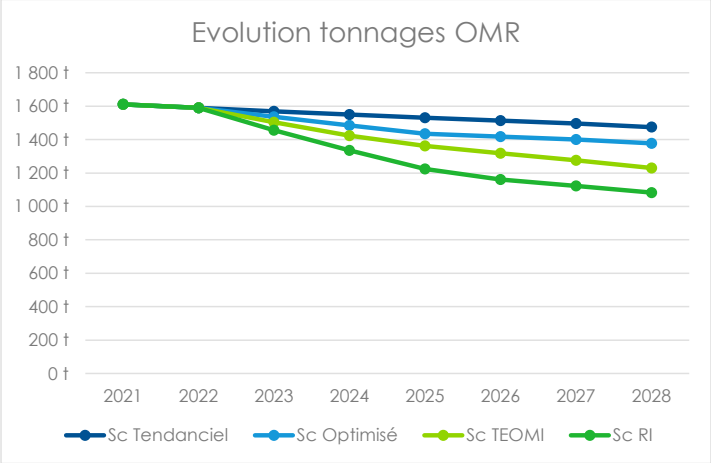

- **Pour les tonnages de RSHV**

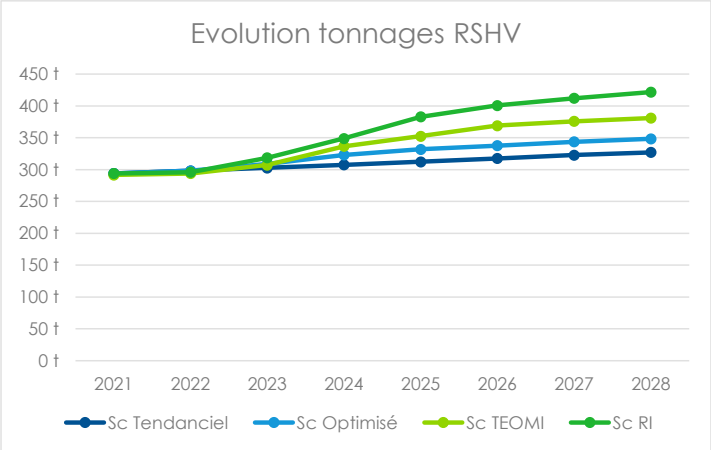

Tonnages	2020	Tendanciel - 2026	Optimisé - 2026	TEOMi - 2026	RI - 2026
OMR	1 632 t	1 513 t	1 417 t	1 318 t	1 160 t
RSHV	290 t	317 t	338 t	369 t	401 t
Cartons	82 t	84 t	84 t	94 t	94 t
Verre	354 t	379 t	402 t	405 t	429 t
Déchèteries HG	1 254 t	1 292 t	1 292 t	1 314 t	1 334 t
DMA HG	**3 546 t**	**3 585 t**	**3 532 t**	**3 501 t**	**3 418 t**

Globalement, apparaissent :

- On observe une légère augmentation des tonnages collectés en 2026 pour le scénario tendanciel par rapport aux tonnages 2020 (hors gravats)
- Un **effet prévention permet de diminuer légèrement la quantité totale de DMA dans le scénario optimisé et les scénarios de TI par rapport au scénario tendanciel**, grâce à la poursuite des actions de prévention telles que le compostage individuel. Cet effet est plus faible pour le scénario optimisé (- 1 %) que pour les scénarios en TI, de même il est plus faible pour le scénario en TEOMi (- 2 %) qu'en RI (- 5 %).
- Un **transfert d'une partie des OMR vers les autres flux** : les usagers, en faisant l'effort de tri, détournent une partie de leur gisement d'OMR pour le placer en collecte sélective (verre, multimatériaux). Une partie est aussi dirigée vers le flux déchèteries.

I.D. Evolution de la collecte

Les modes de collecte pour les différents scénarios sont :

- Pour le scénario optimisé : collecte en points de regroupement (bacs collectifs) en C1 ;
- Pour les scénarios de tarification incitative : collecte en points d'apport volontaire en C1 ;

II. EVOLUTION DE LA PRE-COLLECTE

II.A. Les scénarios de pré-collecte pour les OMR

2 scénarios sont identifiés pour collecter les OMR, le scénario optimisé et le scénario TI, impliquant des contenants de pré-collecte différents. Le scénario TI possède trois variantes, explicitées dans le tableau ci-dessous.

<table>
<tr><th>Scénario 1 Optimisé</th><th colspan="3">Scénario 2 TI</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Points de Regroupement (PDR) rationalisés en nombre
 </td><td colspan="3">PAV avec contrôle d'accès</td></tr>
<tr><td>A
Colonnes semi-enterrées
 </td><td>B
Colonnes semi-enterrées réduites en nombre
 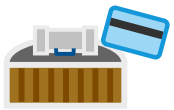 </td><td>C
Colonnes aériennes
 </td></tr>
</table>

II.B. Hypothèses sur la dotation en bacs OMR

Les hypothèses de dimensionnement pour les besoins en précollecte sont les suivantes :

Scénario 1 Optimisé	Scénario 2 TI	
Nombre de foyers par PDR	Nombre de foyers par colonne 5 m³	Nombre de foyers par colonne 5 m³ (avec un nombre de colonnes réduit)
12 foyers	95 foyers	108 foyers

En tarification incitative, il est possible d'installer des « trappes » à petits déchets pour les touristes de passage sur les conteneurs semi-enterrés et aériens. Les deux photos ci-dessous montrent deux types d'opercules mis en place sur des colonnes semi-enterrées.

Figure 1 : Exemples de trappes à petits déchets mises en place pour le tourisme de passage

II.C. Coûts liés à la pré-collecte

II.C.1. Conteneurs OMR

Les investissements suivants sont à prévoir selon les différents scénarios :

- Tambours d'accès contrôlé pour les bornes d'apport volontaire
- Borne d'apport volontaire semi-enterrée ou aérienne
- Génie civil pour l'implantation des bornes semi-enterrées
- Badges d'accès

Les charges suivantes de fonctionnement sont à prendre en compte également (en dehors des amortissements annuels des investissements cités ci-dessus) :

- Maintenance annuelle des colonnes semi-enterrées
- Lavage régulier des colonnes semi-enterrées ou aériennes ou des bacs de regroupement
- Maintenance et réparation des bacs de regroupement

- Charge de communication pour la transmission des données de dépôt enregistrées par les colonnes

En fonction des scénarios, les coûts liés à la pré-collecte sont les suivants :

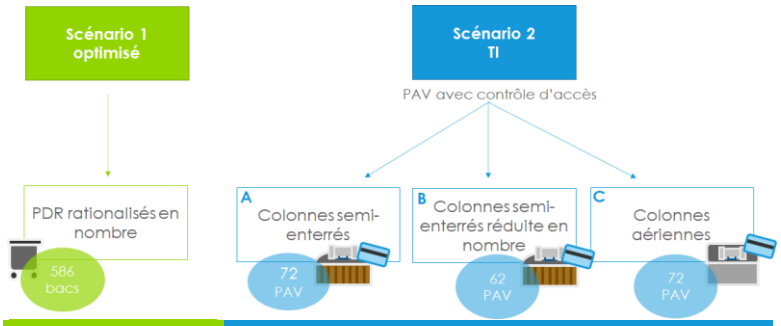

	Scénario 1 Optimisé	Scénario 2 TI		
	PDR rationalisés en nombre	A **Colonnes semi-enterrées**	B **Colonnes semi-enterrées** réduites en nombre	C **Colonnes aériennes**
Investissement (€HT)	0 k€	614 k €	543 k €	255 k €
Montant fonctionnement annuel hors amortissement (€HT)	6k €	11 k €	10 k €	11 k €
Montant fonctionnement annuel avec amortissement (€HT)	6k €	75 k €	67 k €	48 k €

NB : Les aides à l'investissement de l'ADEME pour les systèmes d'identification des usagers en TI ne sont pas prises en compte dans les résultats ci-dessus, elles sont présentées dans un chapitre dédié.

II.C.2. Enquête de distribution des badges d'accès au conteneur d'apport volontaire

L'enquête de distribution est le préalable à la création du fichier d'usager qui servira de base pour facturer la tarification incitative (identification du badge en fonction de l'usager qui l'utilise, facturation en fonction du nombre de dépôts dans les tambours d'accès contrôlé).

L'enquête se déroule de la manière suivante :

- 1 agent se déplace chez les usagers pour distribuer le badge et récupérer les informations nécessaires à la facturation
- Si l'usager n'est pas présent à cette première visite, un avis est laissé dans sa boite aux lettres pour l'inviter à venir récupérer son badge à la collectivité

La durée totale de l'enquête dure environ 4 mois.
Le coût de l'enquête est le suivant dans le cadre de la mise en place d'une TI :

Enquête pour la dotation de badge

5 agents
pour communiquer et compléter la base de données des usagers

67 k €HT
soit 12,5 €HT/hab.

Pour comparaison, le prix d'une enquête en prestation est en moyenne de 23 €HT/usager, soit environ 157 k€ HT pour la globalité de l'enquête.

III. EVOLUTION DE LA COLLECTE DES OMR

III.A. Scénarios envisagés et spécificités

Le choix de la pré-collecte doit se faire en lien avec la collecte pour étudier le coût global de chaque solution.

2 scénarios de collecte sont envisagés :

- Collecte en PDR généralisée
- Collecte en AV généralisée

Pour les deux scénarios, le territoire de la CCCAC est divisé en deux secteurs de collecte, chaque secteur possédant son garage :

- à l'Espérou : pour la collecte des vallées de Causses et de Valleraugue
- à Saumane : pour la collecte de la vallée Borgne

NB : L'estimation des coûts réalisée ne prend pas en compte les investissements pour la construction de ces nouveaux garages.

Dans le cas de la collecte en PDR, il sera nécessaire de prévoir une **bennette** pour aller collecter certaines zones, non accessibles par la benne de plus grande taille de la collectivité.

La CCCAC ne possédant pas de benne adaptée à la collecte des PAV, l'achat de deux bennes grues sera à prévoir si la collectivité souhaite garder le service de collecte des OMR en régie.

Les coûts renseignés dans ce paragraphe sont HORS construction / acquisition des 2 garages envisagés.

III.B. Les hypothèses retenues

Les hypothèses retenues pour établir les scénarios de collecte des OMR sont les suivants :

- Garages situés à l'Espérou et à Saumane
- Lieu de vidage des OMR à Molières-Cavaillac
- Equipage de collecte : 1 chauffeur + 1 ripeur pour les collectes du scénario 1 (PDR) ou 1 chauffeur pour les collectes du scénario 2 (AV)
- Temps moyen de pause de 45 min
- Temps moyen de vidage de 30 min

Commenté [ALL1]: Charlène, vous confirmez qu'il y aurait toujours besoin de vider à Molières ?

Rapport de phase 2

III.C. Comparaison des scénarios de collecte des OMR en fonction des options stratégiques

Le schéma et le tableau ci-dessous précisent les éléments clés relatifs à la collecte des OMR sur la CCCAC :

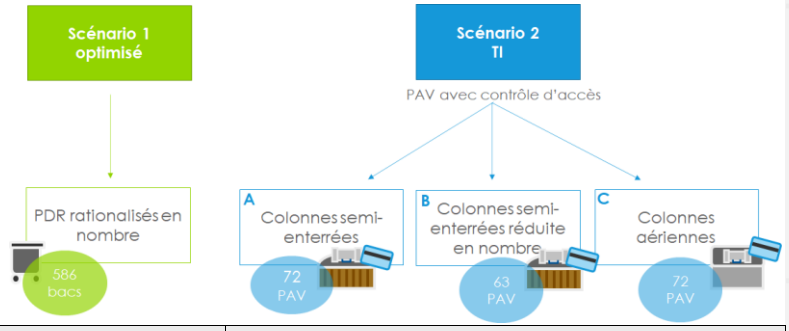

Fréquence de collecte	C1	C1
Nombre de tournées/semaine	4 (2 en BOM et 2 en bennette)	6 en camion grue
Nombre de bennes nécessaires	4 (dont 2 bennettes)	2 camions grue
Nombre d'agents nécessaires	6 agents	2 agents
Investissement total (k€HT)	0	500 k€ (2 camions grue)
Charges de fonctionnement annuelles (hors amortissement) (k€HT)	233 k€	95 k€
Charges de fonctionnement annuelles (y compris amortissement des investissements) (k€HT)	251 k€	163 k€

Le coût annuel ci-dessus inclut l'amortissement des bennes de collecte dans les scénarios concernés.

NB : Le coût de l'enquête pour la distribution des badges aux usagers n'est pas pris en compte dans le tableau ci-dessus. ***Un montant de 67 k€HT est donc à prévoir en plus en 2023.***

Rappel : Les coûts de construction des garages ne sont pas pris en compte dans les estimations.

ATTENTION : **A ce coût, il faut ajouter la masse salariale des agents actuellement en poste sur la collecte des OMR qu'il faudra reclasser au sein de la CC par rapport à la situation actuelle** (2 agents de collecte partent en retraite en 2022 et 2025).

Dans le scénario 2, le coût de collecte en points d'apport volontaire est le même pour 72 colonnes que pour 62. Cela s'explique par les distances importantes à parcourir pendant les tournées qui impliquent des temps de trajet plus importants que le temps effectif de collecte des colonnes qui est assez court.

Le coût de collecte est plus faible avec une collecte généralisée en apport volontaire qu'avec une collecte en point de regroupement. En effet, un seul agent est nécessaire pour la collecte des colonnes en camion grue, alors que la collecte des points de regroupement nécessite un chauffeur et un ripeur. Parallèlement, moins de tournées sont à organiser pour une collecte en apport volontaire : les colonnes étant localisées sur des axes principaux, l'utilisation de bennette n'est plus nécessaire pour parcourir les derniers kilomètres, un seul type d'engin de collecte est à prévoir (dans les scénarios un camion grue de capacité 20m³). Il est à noter que seuls les agents nécessaires à ces collectes ont été intégrés dans les coûts : la masse salariale des autres agents de collecte OMR actuellement présents dans la régie de la CCCACTS n'est pas prise en compte (2 agents de collecte partent en retraite en 2022 et 2025). Il faudra prévoir un reclassement pour ces agents.

Le choix du mode de collecte peut également venir du choix de desservir les usagers au plus près de chez eux via une collecte en PDR ou de leur offrir un service utilisable quand ils le souhaitent (bornes d'apport volontaire).

III.D. Bilan pré-collecte + collecte OMR

Pour comparer les scénarios de collecte en point de regroupement ou en borne d'apport volontaire, il est nécessaire de comparer les coûts globaux de pré-collecte et de collecte.

Le schéma ci-dessous résume les coûts annuels de pré-collecte et de collecte pour les OMR :

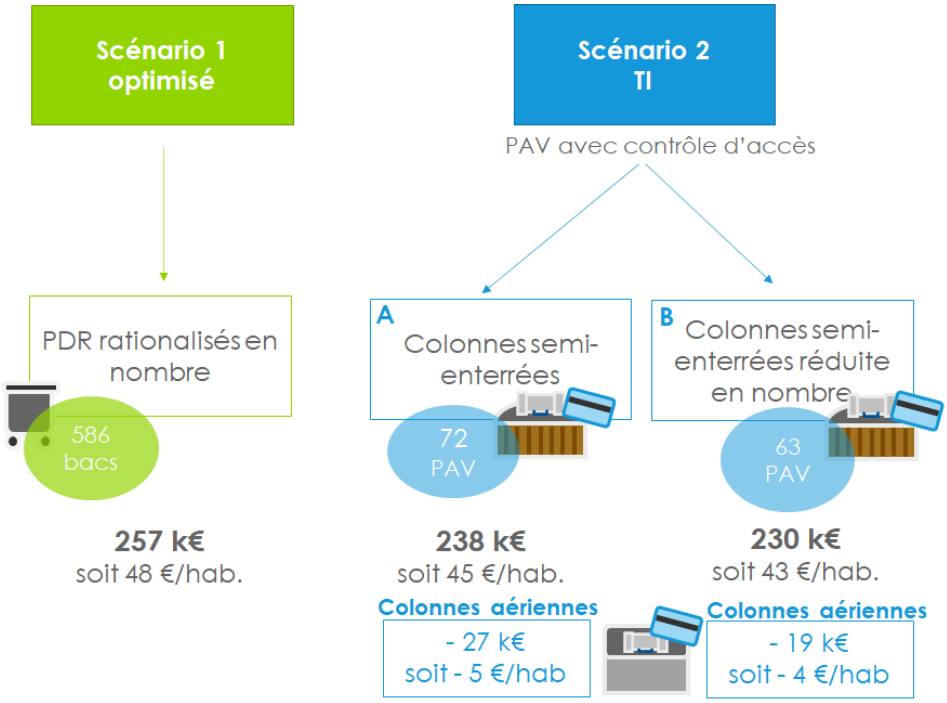

La population municipale est utilisée pour le calcul des coûts par habitant.

NB : Les aides à l'investissement de l'ADEME pour les systèmes d'identification des usagers en TI ne sont pas prises en compte dans les résultats ci-dessus, elles sont indiquées dans un paragraphe dédié.

ATTENTION : **A ce coût, il faut ajouter la masse salariale des agents actuellement en poste sur la collecte des OMR qu'il faudra reclasser au sein de la CC par rapport à la situation actuelle (**2 agents de collecte partent en retraite en 2022 et 2025).

Les coûts de précollecte plus élevés dans le cas de la mise en place de bornes d'apport volontaire, sont compensés par les économies réalisées sur la collecte, le bilan économique est légèrement meilleur pour les solutions en apport volontaire.

IV. EVOLUTION DE L'ORGANISATION DU SERVICE

IV.A. Logiciel de facturation et suivi des usagers

Le passage en tarification incitative implique la **mise en place d'un système de suivi et de facturation des usagers**.

Ce logiciel devra permettre :

- De suivre les badges et les usagers qui y sont liés (date de mise en service, identification et adresse de l'usager, incidents…)
- De gérer un fichier d'usagers lié à un fichier de parc de badges (1 badge = 1 usager)
- D'intégrer régulièrement les données sur le nombre de dépôts de chaque usager du service afin de suivre la part incitative en Ti
- D'adapter la grille tarifaire de la part variable avec un module spécifique en option

Ce logiciel peut être acquis et géré en interne par la collectivité ou sa gestion peut être externalisée.

Le coût du logiciel de facturation est estimé à **10 k €HT par an**. Il s'agit ici d'un coût moyen (hypothèses prises à partir de retours d'expérience de collectivités en TI) et susceptible de varier fortement en fonction du système retenu (licence d'utilisation ou full web par exemple).

IV.B. Développement de la communication et de la prévention

IV.B.1. Développement de la communication spécifique à la mise en place de la TI

IV.B.1.a. Quand communiquer ?

Un projet visant à modifier les comportements des usagers par un nouveau mode de facturation nécessite une **communication importante** et auprès de plusieurs cibles : élus, habitants, commerçants, artisans… via différents supports (réunions publiques, supports écrits, films…). Cette communication doit avoir lieu :

- **Avant la mise en place de la TI** : concertation avec l'ensemble des élus, concertation avec les services techniques des villes pour les modifications de conteneurisation, informations des usagers sur les évolutions à venir du service (réunions publiques, articles dans les bulletins municipaux – dans la presse locale, documents spécifiques)
- **pendant la mise en place de la TI** : bien communiquer aux usagers lors de la distribution des bacs, lors de la phase test en facturation à blanc (fort lien avec les services techniques des communes, les usagers) sur les résultats et modifications du comportement des usagers, rappeler les consignes de tri et les actions de prévention que peuvent réaliser les usagers - articles dans les bulletins municipaux – dans la presse locale, document spécifique, rencontre des bailleurs / syndic, concertation, adaptation du site internet de la CCCAC, mise à disposition de plaquettes d'information)

- **Après la mise en place de la TI** : information sur l'impact du passage à la TI avec les premiers retours d'expérience de la collectivité (évolution des performances de collecte notamment qui sont des éléments concrets et parlants pour les usagers), contrôle de la qualité du tri et rappel des consignes

L'acceptation du projet ne pourra en effet se faire que si les usagers, les élus et autres protagonistes de la gestion des déchets sont bien informés, comprennent les messages et le bien-fondé de ce projet pour enfin y adhérer. Plusieurs collectivités ayant mal ou peu communiqué sur la mise en place d'une tarification incitative se sont retrouvées face à des « levées de boucliers » voire ont été contraintes d'abandonner le projet.

Malgré une communication efficace lors du lancement de la TI, les élus risquent de devoir faire front face à une opposition prévisible de certains usagers.

IV.B.1.b. Les cibles et les supports de la communication

Deux objectifs stratégiques relatifs aux orientations souhaitées ont été identifiés et sont détaillés ci-après :

- Faire adhérer les usagers aux évolutions du service
- Offrir des alternatives à chaque catégorie d'usager pour qu'il puisse réduire sa facture : actions de prévention des déchets, amélioration du geste de tri

Cible	Objectif	Action ou support	Thématique
Elus	Obtenir l'adhésion	Réunions régulières en conseils communautaires, réunions avec les élus des communes	Présentation du projet, du bilan d'avancement : indicateurs techniques, financiers, points de vigilance
Usagers	Informer, obtenir l'adhésion, modifier le comportement	Réunions publiques Plaquettes ciblées (habitat collectif, pavillonnaire) Présence terrain : contrôle des refus de tri Site Web de la CCCAC	Expliquer les changements de service (conteneurisation, fréquence de collecte) Expliquer le projet : les principes de la TI, le calendrier Communiquer sur les résultats de l'opération : ce qui fonctionne, ce qui reste à améliorer
Professionnels	Informer, obtenir l'adhésion, modifier le comportement	Plaquette ciblée Enquête de dotation Réunions dédiées Relais des chambres consulaires	Les professionnels auront besoin d'un accompagnement spécifique lors de la mise en œuvre de la TI afin de leur fournir des solutions adaptées pour limiter leur production de déchets.

Exemple de manière de communiquer sur une plaquette simple, lisible, compréhensible :

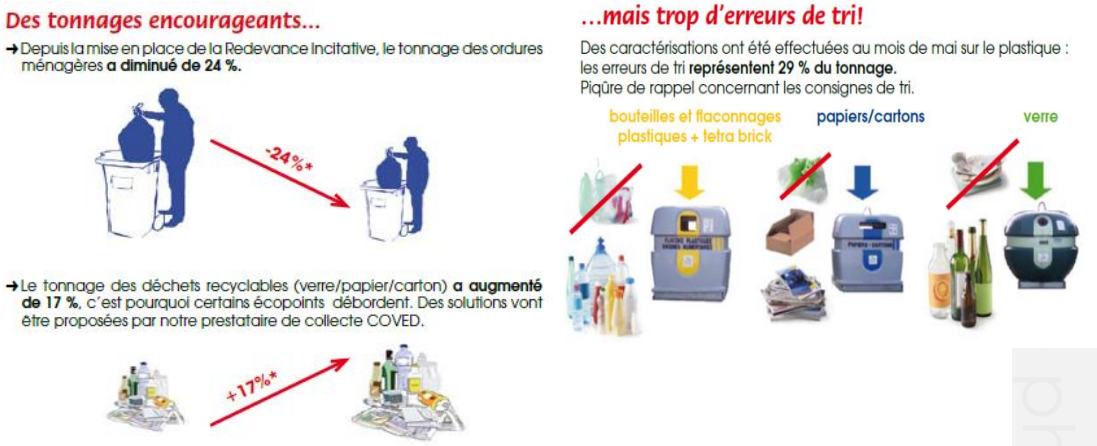

IV.B.1.c. Les messages de communication

Les messages doivent être simples et clairs :

- Expliquer les changements
- Répondre aux questions les plus courantes

D'autres thématiques de communication peuvent être présentées :

- **Editorial du Président,** qui indique l'implication politique du projet, rappelle le devoir de respect des obligations réglementaires et environnementales
- Rappel des **déchets interdits dans les colonnes de tri**
- Rappel de **l'interdiction de brûlage et dépôts sauvages** : Le brûlage et l'abandon de déchets (dépôts sauvages) y compris en dehors du territoire sont interdits et punis par la loi (jusqu'à 400 € d'amende). Articles R632-1 et R635-8 du code pénal
- **Rappel des consignes de collecte** (pas de sac poubelle à côté des bornes, de borne qui déborde)

Il est très **important de communiquer sur l'aspect de modernisation du service et d'éviter de communiquer sur l'aspect économique de la TI (notamment très tôt).** Nos expériences nous montrent que lorsque la communication du projet de TI est centrée sur l'aspect financier, les contestations se font plus nombreuses et plus violentes.

Il est important de rappeler que la TI n'est pas une fin en soi : c'est un outil incitant les usagers à limiter leur production de déchets, d'améliorer les performances de collecte sélective, d'optimiser le service de gestion des déchets (adaptation des fréquences de collecte à la nouvelle production de déchets des usagers), de respecter les objectifs réglementaires et de limiter les impacts économiques dus à des évolutions non maitrisables (évolutions de la TGAP notamment).

IV.B.2. Continuer à déployer des solutions de compostage

En 2020, le taux d'équipement général en composteur de la CCCAC est de de plus de 30 % pour les usagers en maisons. Ce taux est déjà assez bon pour l'habitat individuel mais pourrait être renforcé. La distribution de composteurs individuels est complémentaire de la mise en place d'une TI car elle offre une alternative aux usagers pour réduire leur production d'OMR et donc maitriser leur facture.

Avec un objectif dans un premier temps d'un peu plus de 50 % de dotation des usagers ménagers en habitats individuel, il faudrait ajouter environ **470 composteurs** individuels.

L'investissement global pour le déploiement de ces composteurs est de **10 160 €HT**, étalé sur plusieurs années.

IV.C. Les impacts de la TI sur les moyens humains

IV.C.1. L'année avant la mise en place de la TI

L'année de la mise en place de la **TEOMi**, plusieurs coûts devront être pris en compte. Ils sont listés ci-dessous :

			TEOMi		
Supplément	**coûts unitaires**	**unité**	**Hypothèses**	**Quantité ETP**	**Coûts**
Surplus préparation au passage en TEOMI - Communication				**0,65**	**32 k €**
Communication spécifique à la préparation du passage en TEOMI (révision règlement collecte/facturation, présence terrain, rédaction docs supports…)	32 000 €	€ annuel/ETP		0,50	16 k €
Accueil et renseignement des usagers sur le nouveau dispositif	5	minutes/abonné	40% des usagers appelleront	0,15	5 k €
Envoi courrier juste avant ou en tout début de phase test (fiabilisation base de données, communication…)	1,5	€/courrier	Envoi à l'ensemble des usagers		11 k €
Surplus préparation au passage en TEOMI - Administratif				**0,3**	**21 k €**
Logiciel	10 000	€/an			10 k €
Création fichier : automatique avec logiciel	4	minutes/local	80% des locaux seront identifiés automatiquement	0,2	8 k €
Création fichier : manuel sur logiciel	6	minutes/local	15% seront identifiés manuellement	0,1	2 k €
Création fichier : enquête terrain	8	minutes/local	5% des locaux devront être identifiés par enquête terrain	0,03	1 k€
Encadrement de l'équipe				**0,1**	**4,5 k€**
Encadrement, suivi marchés, avancement projet TEOMI	45 000 €	€ annuel/ETP		0,1	45 k€
TOTAL TEOMI				**1,10**	**58 k€**

⇨ **Avant la mise en place de la TEOMI, il faut compter environ 60 k€ par an, 1.1 ETP de charge de travail administratif pour lancer le projet.**

Plusieurs coûts devront être pris en compte l'année de mise en place de la **RI** :

			Ri		
Supplément	**coûts unitaires**	**unité**	**Hypothèses**	**Quantité ETP**	**Coûts**
Surplus préparation au passage en RI - Communication				**0,57**	**29 k €**
Communication spécifique à la préparation du passage en RI (révision règlement collecte/facturation, présence terrain, rédaction docs supports...)	32 000 €	€ annuel/agent		0,50	16 k€
Accueil et renseignement de TOUS les usagers d'un nouveau dispositif	5	minutes/abonné	20% des usagers appelleront	0,07	2 k€
Envoi courrier juste avant ou en tout début de phase test (fiabilisation bdd, identification NPAI, communication…)	1,5	€/courrier	Envoi à l'ensemble des usagers		10 k€
Surplus préparation au passage en RI - Administratif				**-**	**10 k€**
Logiciel	10000	€/an			10 k€
Encadrement de l'équipe				**0,1**	**4,5 k€**
Encadrement, suivi marchés, avancement projet	45 000	€ annuel/ETP		0,1	4,5 k€
TOTAL RI				**0,67**	**43 k€**

⇨ **Avant la mise en place de la RI, il faut compter environ 45 k€ par an, 0.7 ETP de charge de travail administratif pour lancer le projet.**

IV.C.2. L'année de la mise en place de la TI

L'année avant la phase test, la mise en place de la tarification incitative requiert plusieurs actions essentielles au bon fonctionnement du suivi par la suite :

- Le coût du logiciel
- Vérification des données collectées
- Mise à jour de la base de données usagers
- Renseignement des usagers par téléphone : un changement d'organisation entraîne de nombreux appels de la part des usagers, qui n'ont pas toujours bien compris les informations reçues et qui ont besoin d'explications complémentaires.

⇨ **Coût 1ère année (2023) :**
- **En TEOMI : 47 k€ HT, 0.9 ETP**
- **En RI : 61 k€ HT, 1.1 ETP**

IV.C.3. En année de croisière

Une fois que la TI est mise en place, certaines actions sont à mener de manière récurrente pour sa gestion :

- La **gestion de la facturation et le suivi des données récupérées** : avec le passage en tarification incitative, il faudra réaliser un suivi continu des données collectées lors des tournées (contrôle de cohérence, procédure d'import journalier).
- **L'adaptation du service** : suivi de la mise en place de la TI et de l'atteinte des objectifs, suivi des incivilités
- **Le service d'accueil est sollicité** : Le personnel d'accueil sera sollicité pour des mises à jour de la base de données des usagers (départs, changements de situation), des demandes d'opérations sur les bacs, des demandes d'informations sur la facturation, des demandes par rapport à la prévention, au tri…

			TEOMi		
Régime de croisière	**coûts unitaires**	**unité**	**Hypothèses**	**Quantité ETP**	**Coûts**
Communication, prévention				**0,5**	**16 k €**
Moyens humains supplémentaires	32 000 €	€ annuel/ETP		0,5	16 k €
Accueil				**0,1**	**2 k €**
Accueil et renseignement de tous les usagers : question d'ordre générale et aiguillage vers autre service	5	minutes/abonné	20%	0,08	2 k €
Technique				**0,1**	**12 k €**
Logiciel	10000	€/an			10 k €
Vérification des données issues des dispositifs de comptage	5	mn / tournée	520	0,03	0.9 k €
Mise à jour de la base de données usagers (mvt, chgt de bacs, nveaux arrivants…)	5	minutes/local	10%	0,04	1 k €
Facturation TEOMI				**0**	**13 k €**
Mise à jour du fichier d'appel (remplissage n° invariant majoritairement auto, en hab collectif répartition montant part variable au prorata de la valeur locative)	3	minutes/local	10%	0,0	0.7 k €
Facturation (calcul, suivi éditions)	2,5	mn/facture	0%	-	- €
Réponse et gestion des réclamations factures, régulations (uniquement la part variable en TEOMi)	20	minutes/abonné	2%	0,0	1 k €
Edition, mise sous pli et envoi	1,5	€/facture	100%		11 k €
Encadrement de l'équipe				**0,1**	**5 k €**
Encadrement, suivi marchés, avancement projet	45 000 €	€ annuel/ETP		0,1	5 k €
TOTAL TEOMi				**0,8**	**44 kk €**

⇨ **Coût année de croisière (2025 et années suivantes) : 44 k€ HT, 0.8 ETP**

			RI		
Régime de croisière	**coûts unitaires**	**unité**	**Hypothèses**	**Quantité ETP**	**Coûts**
Communication, prévention				**0,5**	**16 k €**
Moyens humains supplémentaires	32 000 €	€ annuel/ETP		0,5	16 k €
Accueil				**0,1**	**2 k €**
Accueil et renseignement de tous les usagers : question d'ordre générale et aiguillage vers autre service	5	minutes/abonné	20%	0,07	2 k €
Technique				**0,1**	**12 k €**
Logiciel	10000	€/an			10 k €
Vérification des données issues des dispositifs de comptage	5	mn / tournée	520	0,03	0.9 k €
Mise à jour de la base de données usagers (mvt, chgt de bacs, nveaux arrivants…)	5	minutes/local	10%	0,04	1 k €
Facturation RI				**0,2**	**28 k €**
Mise à jour du fichier d'appel (remplissage n° invariant majoritairement auto, en hab collectif répartition montant part variable au prorata de la valeur locative)	3	minutes/local			- €
Facturation (calcul, suivi éditions)	2,5	mn/facture	100%	0,2	6 k €
Réponse et gestion des réclamations factures, régulations	20	minutes/abonné	4%	0,1	2 k €
Edition, mise sous pli et envoi	1,5	€/facture	100%		21 k €
Encadrement de l'équipe				**0,1**	**5 k €**
Encadrement, suivi marchés, avancement projet	45 000 €	€ annuel/ETP		0,1	5 k €
TOTAL Ri				**1.0**	**56 k €**

⇨ **Coût année de croisière (2025 et années suivantes) : 56 k€ HT, 0.8 ETP**

V. EVOLUTION DES COUTS DE TRAITEMENT

V.A. Hypothèses

Les tarifs de traitement du Symtoma des années à venir ont été récupérés et sont présentés dans le tableau suivant :

		GT2020
	Unité	€HT
Tarifs (€HT)		
Coût traitement/transport OMR (TGAP incluse)	€HT/t	168,85 €
Coût traitement des recyclables (RSHV et Verre)	€HT/t	21,19 €
Coût traitement tout-venant (TGAP incluse)	€HT/t	130,99 €
Coût traitement gravats	€HT/t	6 €
Coût traitement bois	€HT/t	28 €
Coût traitement DDS	€HT/t	912 €
Coût traitement huiles minérales	€HT/t	10 €
Coût traitement plâtre	€HT/t	64 €
Coût transport RSHV	€HT/t	140 €
Coût transport verre	€HT/t	47 €
Coût transport déchèterie	€HT	133 460 €
Part fixe	€HT/hab.	15,76 €

Pour les estimations des années suivantes, les dernières données connues sont augmentées d'un taux de croissance annuel de + 2 %.

Les hypothèses tiennent comptent des évolutions prévues de la TGAP sur l'enfouissement.

V.B. Traitement des OMR

Le mode de tarification du SYMTOMA ne permet pas d'économiser de manière proportionnelle au tonnage d'OMR évité : en effet, le SYMTOMA facture une part fixe proportionnelle à la population et une partie du traitement en fonction du tonnage total traité (OM + recyclables + encombrants + déchèterie). Le détournement d'une partie des tonnages d'OMR vers les flux de recyclables (papier / emballage / déchèterie) permet de réduire une partie du tonnage global facturé mais la réduction des coûts de traitement ne sera pas proportionnelle à cette diminution.

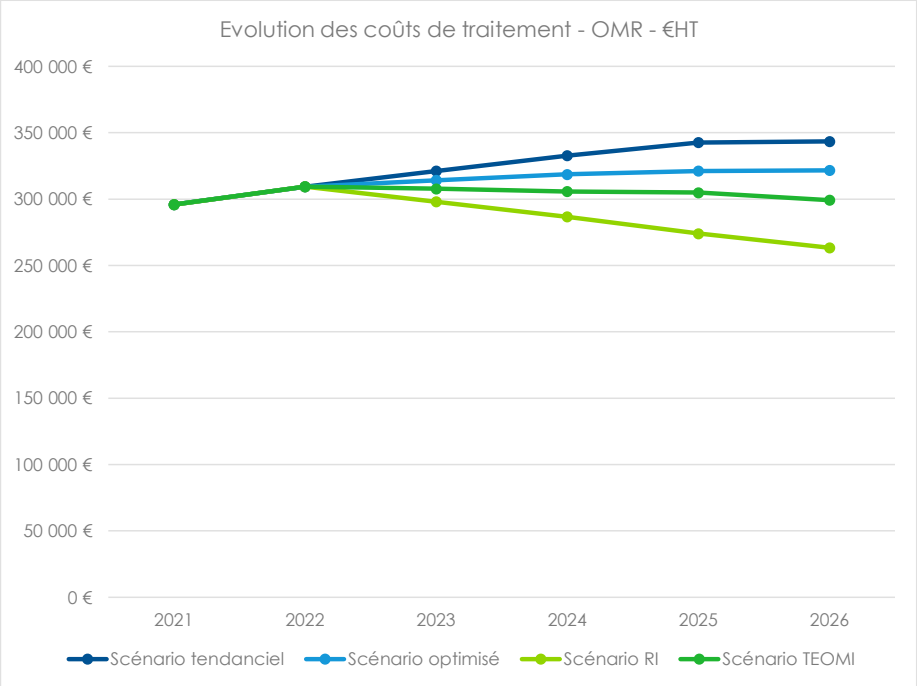

Evolution du coût de traitement pour les OMR (en € HT)

Le coût de traitement des OMR pour la CCCAC baisse pour les scénarios en tarification incitative. Le scénario optimisé ne permet pas de faire diminuer le coût de traitement des OMR mais de maîtriser la hausse par rapport au scénario tendanciel.

V.C. Bilan des évolutions des coûts de transfert et traitement

Les tableaux ci-dessous reprennent l'évolution des coûts de transfert/traitement et revente des matériaux par scénario :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Scénario tendanciel	520 k€	564 k€	581 k€	599 k€	614 k€	619 k€
Scénario optimisé	519 k€	538 k€	548 k€	557 k€	563 k€	567 k€
Scénario RI	519 k€	538 k€	531 k€	523 k€	513 k€	506 k€
Scénario TEOMI	519 k€	538 k€	541 k€	543 k€	547 k€	543 k€

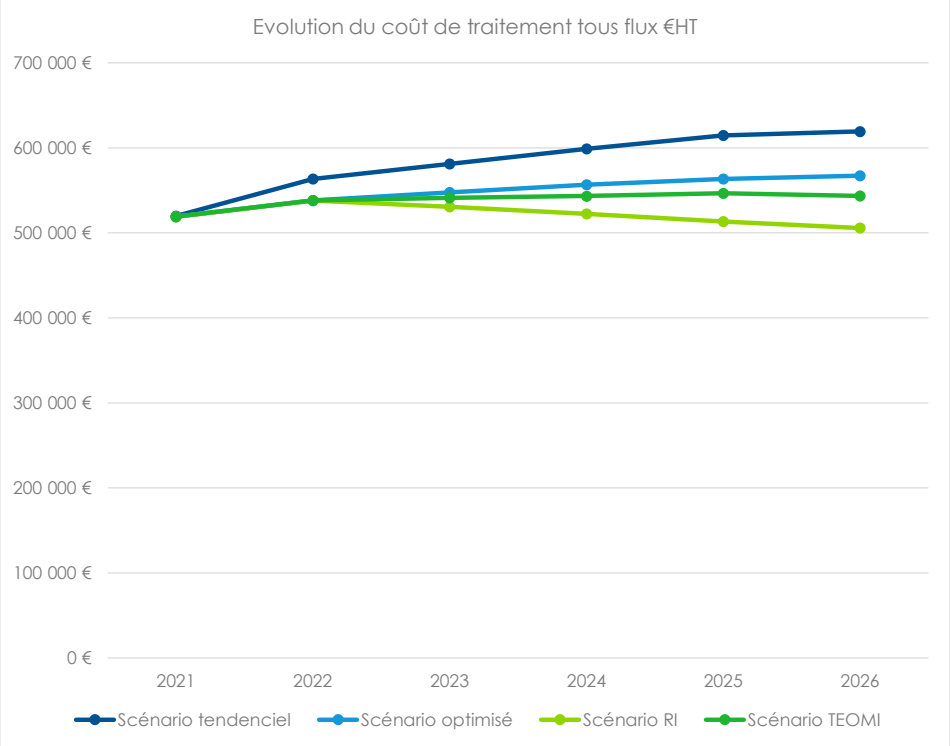

Evolution du coût de transfert- traitement pour les DMA (en k€ HT)

Le passage en TEOMI de la CCCAC permet une économie globale d'environ 100 k€ par rapport au scénario tendanciel et le scénario en RI une économie de 136 k€.

Le scénario optimisé permet aussi une diminution des coûts de traitement d'environ 50 k€.

Ces diminutions des coûts de traitement sont réalisées grâce à la réduction des tonnages d'OMR collectés, lié à un meilleur geste de tri ce qui permet plus de valorisation des déchets.

VI. EVOLUTION DES RECETTES ET SOUTIENS

VI.A. Recettes et soutiens

La mise en place d'optimisations ou d'une tarification incitative implique des transferts de tonnages vers les collectes sélectives, qui impactent les recettes et les soutiens.

Les recettes de revente de matériaux sont déjà déduites des charges de traitement et de transport des RSHV du verre et du flux déchèterie, leurs évolutions sont donc incluses dans les évolutions des tarifs du Symtoma.

VI.B. Aides financières de l'ADEME à la mise en place de la TI

L'ADEME accorde aux collectivités qui mettent en place un financement incitatif une **aide financière à la mise en œuvre forfaitaire à hauteur de 10 €/hab. DGF** :

	Montant	Pop. DGF 2023	Montant
Aide forfaitaire	10 €	9 184	92 k€

Ces aides représentent donc un **montant total de 92 k€ à répartir sur trois ans entre 2023 et 2025**.

VI.C. Aides financières de l'ADEME : subvention d'investissements

L'ADEME subventionne à hauteur de 55 % les investissements permettant la remontée de l'information liée à la facturation de la tarification incitative :

Matériel	Subvention à l'investissement (montant total)
Fourniture des dispositifs de contrôle d'accès	40 k€ à 45 k€ selon les scénarios
Fourniture des badges	15 k€

Ces subventions seront à amortir sur 5 ans (entre 2023 et 2027).

VII. SYNTHESE GENERALE ET CONCLUSION DES SCENARIOS

VII.A. Agencements des leviers en scénarios

Les coûts globaux sont agencés en scénarios et reprennent chaque étape décrite précédemment dans ce rapport.

Les scénarios de TI ont été scindés en 2 pour donner une fourchette de coûts de la TI : le scénario 2A correspond à la part haute de la fourchette (TEOMI, avec plus d'OMR) et le scénario 2B correspond à la part basse de la fourchette (RI avec moins d'OMR).

Les caractéristiques des scénarios sont présentées ci-dessous :

A horizon 2026	Tendanciel 2026	Scénario 1 Optimisé	Scénario 2A TI échelle haute	Scénario 2B TI échelle basse
Coût aidé k €HT[2]	1 434 k €	1 279 k €	1 268 k €	1 235 k €
Coût aidé HT/hab municipal	273 €	243 €	241 €	235 €
Coût aidé HT/hab DGF	157 €	140 €	139 €	135 €
Réduire les tonnages d'OMR collectés	-	+	++	+++
Améliorer les performances de tri	-	+	++	+++
Responsabilisation de l'usager	-	+	+	++

NB : coûts hors construction des nouveaux garages

Si la collectivité souhaite collecter ses OMR en colonnes aériennes, l'économie réalisée sera de 18 à 26 k€ HT, soit des économies de 3 à 5 €HT par habitant (population municipale).

La différence entre le scénario optimisé et les scénarios de TI tient particulièrement au mode de collecte : la collecte en AV coûte moins chère que la collecte en points de regroupement (moins d'agents, moins de collecte, moins de camions en AV qu'en PDR). Les équipements nécessaires à l'identification de la production de chaque usager coûtent à la collectivité.

[2] Coût aidé = charges liées au service déchets (structure, communication, prévention, pré-collecte, collecte, transport, traitement) – recettes liées au service déchets (vente de matériau, soutiens des éco-organismes, subventions ...) = coût restant à la charge de la collectivité

Un scénario intermédiaire pourrait être envisagé pour maîtriser les coûts : un scénario sans TI mais avec une collecte en AV (sans identification de la production de l'usager). Cela permettrait de maitriser les coûts de collecte, sans entrainer de nouveaux coûts importants en lien avec la TI. Ce scénario pourrait être un préalable à la mise en place éventuelle d'une TI dans un second temps en ajoutant des tambours d'accès contrôlé.

VII.B. Projection d'évolution des coûts

Le coût aidé HT constitue le coût résiduel à la charge de la collectivité.

Le graphique ci-dessous détaille la structure des charges par étapes techniques pour chacun des scénarios en comparaison avec la matrice 2020.

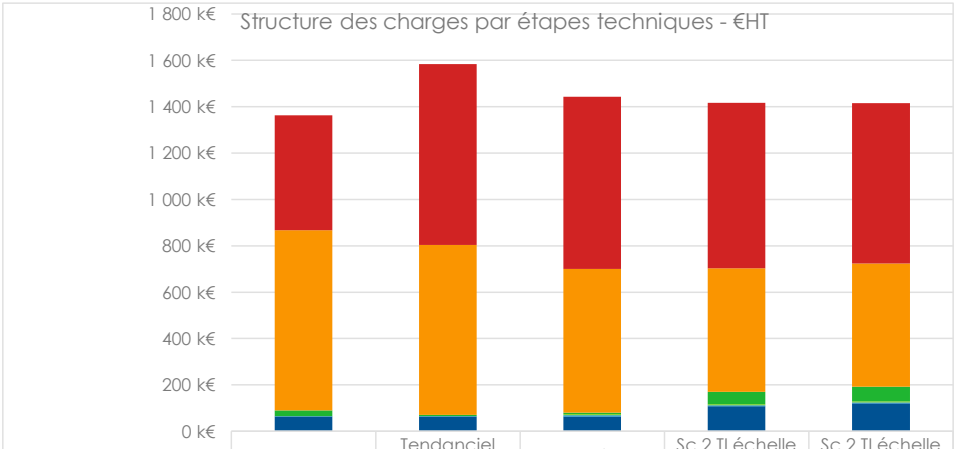

	2020	Tendanciel 2026	Sc1 Opti 2026	Sc 2 TI échelle haute	Sc 2 TI échelle basse
Transfert / Traitement	497 k€	780 k€	743 k€	714 k€	691 k€
Collecte	777 k€	733 k€	620 k€	532 k€	532 k€
Pré-collecte	24 k€	5 k€	8 k€	54 k€	63 k€
Prévention	0 k€	0 k€	4 k€	4 k€	4 k€
Communication	1 k€	1 k€	5 k€	4 k€	4 k€
Structure	64 k€	64 k€	64 k€	108 k€	121 k€

La mise en place de la TI et l'optimisation du service sur la CCCAC vont entrainer de **nouvelles charges** ou l'augmentation de certaines charges :

- **Hausse du coût de pré-collecte** : investissements importants pour les colonnes et les dispositifs d'identification de la production des usagers
- **Hausse des charges de structure pour la gestion de la TI** : logiciel de gestion, suivi des usagers, suivi de la facturation et des données de collectes
- **Hausse des charges de communication et de prévention**

Les scénarios permettent de maîtriser certaines charges techniques :

- **Baisse du coût de collecte** dans le cas d'une collecte en AV des OMR ou d'un nombre réduit de bacs de regroupement
- **Maitrise des coûts de traitement**

VII.C. Analyse multicritère des scénarios

Le tableau suivant compare les différents scénarios au scénario tendanciel selon différents critères et au regard des enjeux évoqués par la CCCAC :

A horizon 2026	Tendanciel 2026	Scénario 1 Optimisé	Scénario 2A TI échelle haute	Scénario 2B TI échelle basse
Coût aidé HT	1 441 k€	1 279 €	1 268 k €	1 235 k €
Coût aidé HT/hab	276 €	247 €	241 €	235 €
Impact sur les ratios d'OMR	288 kg/hab	270 kg/hab	250 kg/hab	220 kg/hab
Réduire les tonnages d'OMR collectés	-	+	++	+++
Améliorer les performances de tri	-	+	++	+++
Responsabilisation de l'usager	-	+	+	++
Travail administratif supplémentaire	/	/	++	++
Réglementaire / environnemental	-	+	++	++
Proximité du service / à l'usager	+	+	-	- -
Impact sur le nombre de tournées et la matériel nécessaire	14 tournées (en BOM et bennette)	10 tournées (2 en bennette + 3 en BOM par secteurs)	6 tournées (3 en camion grue par secteur)	6 tournées (3 en camion grue par secteur)
Nombre d'ETP pour la collecte des OMR	10.5	5	1.5	1.5

La mise en place d'une tarification incitative responsabilise les usagers en leur donnant la possibilité de maitriser leur facture en mettant en place différentes alternatives (tri des déchets recyclables et verre, lutte contre le gaspillage alimentaire, compostage, …).

Elle s'inscrit également dans le respect de la réglementation en augmentant la part de déchets valorisables et participe à l'objectif national pour améliorer la couverture du territoire par un financement incitatif.

Les trois scénarios, optimisé et de mise en place de la tarification incitative (TEOM et RI), permettent de diminuer les coûts du service déchets, comparés aux coûts 2020.

Les coûts des scénarios de tarification incitative apparaissent comme les moins élevés. Il faut cependant remarquer que les écarts entre le scénario optimisé et les scénarios de mise en place de la tarification incitative sont assez faibles (de 10 à 40 k€). **A ce coût, il faut ajouter la masse salariale des agents actuellement en poste sur la collecte des OMR qu'il faudra reclasser au sein de la CC** (2 agents de collecte partent en retraite en 2022 et 2025).

De plus, le coût annuel des scénarios de mise en place de la tarification incitative est notamment plus bas grâce au changement du mode de collecte des OMR en PAV qui permet de diminuer les coûts de collecte et ainsi compenser les coûts élevés de mise en place de la tarification incitative.

Un scénario intermédiaire pourrait être envisagé pour maitriser encore plus les coûts : proposer une collecte en AV (réduction des coûts de collecte) sans mise en place d'une tarification incitative et des dispositifs de comptabilisation de la production (évitement de coûts de pré-collecte supplémentaire et de gestion de la TI).

21, rue Bergère
75009 PARIS
01 71 93 56 56
ajbd@ajbd.fr
ajbd.fr